

VILLE
DE
SAINGHIN EN WEPPE
59184

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Objet : Tarification des activités de l'Espace Jeunes

Le Maire de SAINGHIN-EN-WEPPE,

Vu l'article L.2122-22 du CGCT, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°4 en date du 20 septembre 2017 donnant délégation au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, de décider notamment la fixation, pour un montant maximum de 1 000 €, des tarifs des droits de voirie, stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n° 257 du 27 août 2015 instituant une régie de recettes et d'avances pour les activités jeunesse organisées par la commune,

Vu la décision n°6 du 16 février 2018 fixant la tarification des activités de l'Espace Jeunes,

Attendu que des activités supplémentaires sont prévues en période estivale par l'Espace Jeunes en faveur de ses adhérents,

Considérant qu'il appartient au maire, en application de la délégation susvisée, de fixer la tarification des usagers,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'abroger la décision prise par délégation n°6 du 16 février 2018 relative à la tarification des activités organisées dans le cadre de l'Espace Jeunes.

ARTICLE 2 : D'adopter la tarification des participations financières des usagers pour les activités jeunesse organisées dans le cadre de l'Espace Jeunes, comme suit :

Tarifs	Sainghinois	Extérieurs (*)
Piscine Herlies	2,00 €	4,00 €
Piscine Armentieres	3,00 €	6,00 €
Laser game	6,00 €	13,00 €
Fun boat	10,00 €	20,00 €
Accrobranche (Ohlain)	10,00 €	21,00 €
Aqualud du Touquet	10,00 €	20,00 €
Rafting Saint Laurent	14,00 €	28,00 €
Patinoire Wasquehal	3,00 €	6,00 €
Bellewaerde	20,00 €	40,00 €
Koesio ou Inquest	9,00 €	18,00 €
Ski loisinord	5,00 €	11,00 €
Char à voile	11,00 €	23,00 €
Kayak mer	10,00 €	20,00 €
Cinéma (kinapolis)	4,00 €	8,00 €

Tarifs	Sainghinois	Extérieurs (*)
Escape game	8,00 €	16,00 €
Bubble foot bump	4,00 €	8,00 €
Hall de la glisse	4,00 €	7,00 €
Quad	15,00 €	30,00 €
Foot game	3,00 €	6,00 €
Musée d'histoire naturelle de Lille	3,00 €	3,50 €
Jump xl	6,00 €	11,00 €
Parc aventure Guines	12,00 €	24,00 €
Boot camp	10,00 €	20,00 €
Près du Hem	10,00 €	20,00 €
Parc Astérix	30,00 €	60,00 €
Golf archery	5,00 €	10,00 €
SUP à Wingles	5,00 €	10,00 €
Ski nautique	10,00 €	20,00 €
Baptême de l'air	8,00 €	16,00 €
Echasses urbaines	9,00 €	18,00 €

Cotisation carte d'adhérent	Sainghinois	Extérieurs (*)
Du 18 juin 2018 au 31 août 2018	10,00€	20,00€
Année N+1 (du 1 ^{er} septembre au 31 août)	15,00€	25,00€

(*) Enfants non domiciliés sur la commune

ARTICLE 3 : Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 18 juin 2018.

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée, inscrite au registre des actes de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Madame la Trésorière

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 16 juin 2018

Le Maire,

Matthieu CORBILLON